CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39 Nb. de représentés : 6 Nb. d'absents : 8 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2052:

Casernes Groupe d'habitation Casernes (LTS) -Vente du bien cadastré section DY n°416 (lot n°2 de la copropriété) à Monsieur BETON Jacquelin

ETAIENT PRESENTS:

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone. **MINATCHY** ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, **BASSE** Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S):

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS:

MM. ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Affaire n°42/2052 : Casernes Groupe d'habitation Casernes (LTS) - Vente du bien cadastré section DY n°416 (lot n°2 de la copropriété) à Monsieur BETON Jacquelin.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre reste propriétaire de Logements Très Sociaux (LTS) dans divers groupes d'habitation et qu'il est nécessaire de poursuivre la cession de ces logements à leurs attributaires/occupants.

- VU l'Avis de France Domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** la cession suivante :

Acquéreur/Occupant	Référence Cadastrale	Surface Cadastrale	Groupe d'habitation	Adresse	Situation
Monsieur BETON Jacquelin	DY n°416 Lot n°2 de la copropriété	380 m²	Casernes	15 rue du Père Urbain Quatrefages	Bâti
	Quote part : 415/1000èmes		Casernes	97410 Saint-Pierre	

• DE FIXER le prix de cession : moyennant le prix 23 000 € HT (en référence à l'avis de France domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420 susvisé).

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire notamment l'acte authentique de cession et toutes formalités préalables (promesse de vente, compromis et/ou autres documents).

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20251022-42-2052-DE Date de télétransmission : 27/10/2025 Date de réception préfecture : 27/10/2025